

ALTUR INVESTISSEMENT ANNONCE LE RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DÉPOSÉE PAR ALTUR HOLDING APRÈS LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE RÉOUVERTURE

Paris, le 17 septembre 2021 – La société ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) annonce la fin de la période de réouverture de l'offre publique d'achat déposée par la société Altur Holding visant les actions de la société ALTUR INVESTISSEMENT dont les résultats ont été publiés le 16 septembre 2021 par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Résultats après la réouverture de l'offre publique d'achat :

Un nombre de 104 322 actions ALTUR INVESTISSEMENT (88 109 dans le cadre de la centralisation Euronext et 16 213 actions par acquisition dans le marché) ont été apportées à l'Offre réouverte du 02 au 15 septembre 2021 inclus. Le groupe familial de Monsieur François Lombard détient, à l'issue de l'Offre, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, 3 011 723 actions ALTUR INVESTISSEMENT représentant au moins 3 063 418 droits de vote, soit 62,41% du capital et 70,86% des droits de vote de cette société¹.

Le capital d'ALTUR INVESTISSEMENT est désormais réparti comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Altur Holding	2 941 806	60,96	2 941 806	68,05
Suffren Holding	53 174	1,10	104 869	2,43
François Lombard	16 743	0,35	16 743	0,39
Altur Participations ³	0	-	0	-
Total François Lombard	3 011 723	62,41	3 063 418	70,86

Contrat de liquidité :

ALTUR INVESTISSEMENT annonce que le contrat de liquidité qui a été arrêté durant la période d'offre, a été remis en place dès aujourd'hui avec les moyens suivants :

- 55 001 titres
- 83 527,80 €

Mise à disposition des documents relatifs à l'Offre :

La note d'information de Altur Holding et la note en réponse de ALTUR INVESTISSEMENT, telles que visées par l'AMF le 20 juillet 2021 sous les numéros 21-342 et 21-343 respectivement, ainsi que les documents relatifs aux autres informations de ces sociétés, sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de ALTUR INVESTISSEMENT (www.altur-investissement.com/projet-d-opa). Ces documents peuvent être obtenus sans frais auprès de ALTUR INVESTISSEMENT (9, rue de Téhéran – 75008 Paris).

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 825 598 actions (dont 604 915 actions de préférence de catégorie R - « ADPR » - sans droit de vote qui ont été émises le 16 mars 2020) représentant au plus 4 322 959 droits de vote

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 16 sociétés, 3 FPCI et 1 portefeuille secondaire dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *FPCI Capital Santé 1*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé 2*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services générationnels :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Babyzen*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme ;
- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires et gérant d'agences en propres ;

Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers.

Distribution spécialisée :

- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Hôtellerie :

- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercure Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

Autres :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy Investissements*, portefeuille détenant des titres de participation de 3 PME françaises.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalié
Tél. : 01 86 64 01 82

ACTUS finance & communication
Manon Clairet
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 78
altur@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.